

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Art et Sciences Sage-femme 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1001.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 10

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre d'automne☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdfLoi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☐ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☒ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb3
- Cb1
- Eb1 + Eb3
- Fb2 et Fb3
- Gb2 et Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Connaître le déroulement de la physiologie dans les principaux champs de la maternité : prénatal, salle d'accouchement et postnatal.
- Connaître les valeurs de référence des examens cliniques et paracliniques lors de la grossesse, à l'accouchement et en suite de couche.
- Connaître et appliquer les surveillances dans les 3 champs de la maternité, en apportant des informations de base aux femmes et aux familles.
- Connaître des notions de l'adaptation néonatale, des soins et des surveillances durant les premiers jours de vie du nouveau-né et mobiliser ses connaissances pour apporter une information personnalisée répondant aux besoins des parents, avec l'aide de la sage-femme.
- Mobiliser les connaissances reçues lors des cours, en e-learning, en séminaire dans le cadre d'un jeu de rôle, d'une pratique simulée, d'une démarche de soins en élaborant une première étape dans la démarche réflexive du raisonnement clinique.
- Identifier et apprendre à mobiliser des attitudes relationnelles (empathie, considération positive inconditionnelle et congruence) et des moyens de communication permettant une prise en soin optimale et un accompagnement personnalisé de la famille.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module Art et Sciences Sage-femme aborde les champs suivants (entre autres) :

- La grossesse et les consultations prénatales
 - Le suivi de la grossesse physiologique
 - Les consultations prénatales programmées (CPN)
 - L'approche de la relation dans les soins
 - Les modifications durant la grossesse
- La consultation à terme et l'accouchement physiologique
 - La consultation à terme pour l'accouchement
 - L'accouchement
 - Le post-partum immédiat
 - La surveillance fœtale lors de la grossesse, la lecture d'un tracé cardiaque fœtal à l'aide du cardiotocographe.
- La période du post-partum immédiat, précoce et tardif est étudiée tant au niveau maternel/parental qu'au niveau néonatal.
 - Les liens d'attachement parents/nouveau-né
 - Les soins au nouveau-né
 - La physiologie de la lactation
- Les aspects de la santé digitale (e-health) et de développement durable seront introduits dans les enseignements.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☒ Cours-réponses, en distanciel si nécessaire
- ☒ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☒ Activités pédagogiques en e-learning
- ☒ Séminaire
- ☒ Relation professionnelle
- ☒ Accompagnement corporel
- ☒ Pratique simulée
- ☒ Examen clinique (et/ou atelier pratique)
- ☒ Autre

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Périodes
TPO :	47
TPR :	146
TPC :	17
TPI :	90
Total :	300

La présence aux cours magistraux mentionnés **TPR est vivement recommandée**.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

La présence aux cours obligatoires est requise. Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). En cas d'absence :

- L'étudiant.e informe la filière via l'application Pocket avant le cours concerné (formulaire annoncer une absence).
- En cas d'absence de 3 jours consécutifs ou plus, un certificat médical doit être transmis via l'application Pocket.
- Le total des absences non justifiées aux cours obligatoires (TPO), tels que définis dans le plan de cours et selon le règlement HEdS 2021 (Art. 29), ne doit pas dépasser 20 % du temps de TPO prévu.
- Si ce seuil est dépassé, une pénalité de 10 % sur la note finale du module est appliquée.

Le calcul des absences aux TPO et la communication aux étudiant·e·s concernés (dépassement du seuil de 20 %) sont effectués avant le dernier examen du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. **Deux contrôles continus** sont prévus durant le module. Le cumul des points des deux contrôles continus, dont les points sont arrondis au 10^e, constitue la note A. La note A équivaut à 50% de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia.

La note globale des évaluations continues (A) doit être supérieure ou égale à E pour obtenir les ECTS de ce module.

Période : durant le semestre d'études

B. **Un examen de type oral** est prévu en fin de module. Cet examen oral constitue la note B.

La note B, arrondie au 10^e, constituera 50% de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E).

Période : Semaine 7

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- si la note aux évaluations continues (A) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé
- si la note à l'évaluation orale (B) est insuffisante : un examen oral portant sur les lacunes sera réalisé

• Modalités : la modalité d'évaluation sera confirmée par courrier

• Période : avant la fin du 2^{ème} semestre

La remédiation permet à l'étudiant·e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021), les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant·e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière.

La répétition permet à l'étudiant·e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021), sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant·e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Catia Nunno Paillard

Enseignants :

Voir syllabus

Descriptif validé le 15.09.2025 par

Silvia Ammann-Fiechter
Responsable de la filière